

Décision

Générale

colonial

Décision n° 962 du 13 octobre 1951

n° 962

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 octobre 1951

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1951

Date du numéro
1 novembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

M. Tholomier (Robert), ingénieur contractuel des Travaux publics, chef de l'Exploitation du Service des eaux, est habilité à constater les infractions à la réglementation sur la distribution de l'eau à Djibouti. M. Tholomier prêterait serment, conformément à la loi.